

## **Annexe 1**

### **Détail des Avantages Fidélité**

**Il est rappelé que les Magasins et Sites Internet Participants ne proposeront pas nécessairement les mêmes Avantages Fidélité pour les mêmes produits et au même moment.** Lors de la diffusion des offres, il sera indiqué leur périmètre et leurs limites.

▪ **Les « Primes Fidélité » :**

**L'adhésion aux Primes Fidélité est gratuite et réservée aux détenteurs de la Carte Carrefour / Carte PASS.** L'adhésion peut se faire :

- depuis l'application mobile Carrefour via la rubrique « Mon compte - Fidélité », application à télécharger gratuitement depuis l'App Store ou Google Play ou directement depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante <http://www.carrefour.fr/services/applis-mobile>.
- sur le site [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) via la rubrique « Mes avantages Fidélité ».
- à l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market, Market

L'Adhérent peut bénéficier des Primes Fidélité immédiatement sur carrefour.fr (Drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express), dans les magasins Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Montagne et Carrefour Bio, à l'exception de la Prime Marché qui n'est pas valable dans les Hypermarchés Carrefour. Enfin, l'Adhérent peut également bénéficier des Primes Fidélité depuis Uber Eats en rattachant sa Carte Carrefour ou Carte PASS. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés.

Pour tout achat des produits listés au paragraphe suivant, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 10% en présentant sa Carte Carrefour **OU** de 15% en réglant au comptant ou à crédit avec sa Carte PASS rattachée au Programme de Fidélité Carrefour. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Les produits concernés par les avantages des Primes Fidélité sont les suivants :

- **Prime Bio** : tous les jours sur tous les produits de la marque Carrefour Bio et Carrefour Soft Bio.
- **Prime Marché** : tous les jours sur tous les produits du rayon Fruits et Légumes (hors produits réfrigérés, surgelés, conserves, fruits et légumes sec ou produits vendus en lots. Les produits à prix ronds à 0,99€ sont exclus de la Prime Marché dans les magasins Carrefour Market) exclusivement dans les magasins à enseignes Carrefour Market, Contact, City, Express et leur Drive.
- **Prime Nutri Score A** : tous les jours sur tous les produits Nutri-Score A de la marque Carrefour Classic', **valable uniquement dans les magasins de Proximité (Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express, Carrefour Montagne et Carrefour Bio).**

## ATTENTION :

- Les Primes Fidélités ne se cumulent pas avec les promotions en cours et ne s'appliquent pas sur les produits vendus en lot et sur les produits présents dans les catalogues en cours.
  - Les Primes Bio, Nutri-Score A, et Marché ne se cumulent pas entre elles (Ex : si un produit bénéficie à la fois de la Prime Bio et de la Prime Marché, une seule réduction sera automatiquement créditée sur le Compte de Fidélité).
  - Concernant nos magasins de proximité - Carrefour Contact, Carrefour City, Carrefour Express - le client Adhérent à la Prime Marché mais non Adhérent à la Prime Bio ne pourra pas bénéficier des 10% sur les produits de marque Carrefour Bio. Il devra s'inscrire à la Prime Bio pour bénéficier des avantages en lien avec cette marque.
  - CARREFOUR se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les listes des produits concernés par les Primes Fidélités. Aussi, l'Adhérent est invité à les consulter régulièrement afin de se tenir informé des évolutions les plus récentes.
  - Programme "Clubs de Sport" : Du 23/08/2023 au 30/06/2025, l'Adhérent a également la possibilité de choisir son club de sport sur l'application Carrefour ou sur carrefour.fr. Grâce à ses achats de produits fruits et légumes, l'Adhérent cumule des points (1€ de produit acheté = 1 point dans le compteur) qui seront automatiquement attribués au club sélectionné par l'Adhérent. Les points permettront aux clubs de bénéficier de dotations sportives disponibles dans un catalogue de 80 équipements afin d'améliorer la pratique sportive au sein de ces clubs. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la FAQ dédiée au Programme Clubs de Sport depuis le site carrefour disponible à l'adresse suivante [https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms\\_preview\\_id=132105&cms\\_preview\\_date=1692309645](https://www.carrefour.fr/services/carte-carrefour/clubs-de-sport?cms_preview_id=132105&cms_preview_date=1692309645). L'ensemble des 370 000 clubs de sport dont l'entité juridique est une association sont référencés sur ce Programme.
- **Les « Réductions Fidélité Classique » :** L'Adhérent pourra bénéficier de réductions sur des produits ou des lots de produits (identiques ou différents) signalés en magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces réductions sont créditées sur le Compte Fidélité Carrefour de l'Adhérent.

Les «Réductions Fidélité Classique» sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits dans les magasins à enseigne Carrefour, Carrefour Market, Market, Carrefour drive, Carrefour Market drive, Carrefour Livré Chez Vous et Livraison Express sauf :

- les offres supérieures ou égales à -80% sont limitées à **six (6)** produits par offre et par foyer. Cependant, cette limite peut être ajustée à la baisse et l'information sera alors portée à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels mais aussi sur carrefour.fr et sur l'application mobile Carrefour.

- **Les « RDV Fidélité » :** **Chaque semaine**, l'Adhérent pourra bénéficier d'une remise créditée sur le Compte Fidélité de 34% sur l'ensemble des produits d'une sélection de 2 à 4 marques signalées en

magasin, sur l'app ou sur Carrefour.fr, par des affichettes, **et/ou** dans les catalogues ou par tout autre moyen. Ces marques se renouvellent chaque semaine et l'Adhèrent bénéficiera donc de cette offre sur l'ensemble des produits des marques concernées si l'offre est proposée.

Les «RDV Fidélité» sont **limitées**, par offre et par foyer, à **six (6)** produits. Valables dans l'ensemble des magasins à enseigne Carrefour.

- **Les « Coupons Fidélité »** : L'Adhèrent pourra se voir attribuer un Coupon Fidélité dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour, sur carrefour.fr, à son domicile ou lors d'un passage en caisse et sur présentation de sa Carte Carrefour ou de sa Carte PASS. Les coupons digitaux proposés dans son espace personnel sur son application mobile Carrefour et sur carrefour.fr pourront être chargés directement dans sa Carte Carrefour de manière dématérialisée. Sur présentation de sa Carte Carrefour ou de paiement avec sa Carte PASS, l'Adhèrent bénéficiera de la réduction correspondante. En fonction de l'offre proposée, et sous réserve que le Coupon Fidélité soit présenté pendant la durée de validité indiquée sur ce dernier, la réduction figurant sur ce coupon sera soit déduite immédiatement de son ticket de caisse, soit créditée sur sa Cagnotte Fidélité. Le Coupon Fidélité précise également le ou les magasins dans lequel il peut être utilisé. Il ne sera accepté qu'un seul Coupon Fidélité par offre. La reproduction des Coupons Fidélité est interdite : aucune photocopie ne sera acceptée. Les coupons chargés dans la Carte Carrefour seront inactivés après leur utilisation.
- **Le(s) Coupon(s) Fidélité est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut (vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.**
  
- **Les Réductions Fidélité « Journées Carte PASS »** : 3 euros sont crédités sur la Cagnotte Fidélité de l'Adhèrent par tranche de 60 euros d'achats de produits alimentaires et/ou non alimentaires, dans la limite de 399 euros recredités. L'offre s'applique sur le montant payé avec la Carte PASS lors d'un même passage en caisse (aucun cumul des montants payés lors de plusieurs passages en caisse, lors d'une même journée, ne sera effectué). Les tranches d'achat de 60 euros se calculent sur le total net du ticket, c'est-à-dire après déduction des remises immédiates.

**Sont concernés par cette offre les produits proposés uniquement par les Hypermarchés Carrefour à l'exception de l'ensemble des cartes cadeaux (cartes cadeaux Carrefour et cartes cadeaux "thématiques").** Ne sont donc pas concernés le carburant, l'Espace Voyages, la Billetterie Spectacles, les Assurances, les Services Financiers, la Vidange et soins auto. Les magasins qui proposent une « Journée Carte PASS » ainsi que le jour de la semaine où se déroule cette « Journée Carte PASS » sont indiqués en **annexe 2**.

**Seuls les hypermarchés à enseigne Carrefour proposent cet Avantage Fidélité.**

- **Les Réductions Fidélité « Carrefour Voyages »** :

En réservant un voyage en agence (hors agences franchisées voir liste en Annexe 3) ou sur le site de Carrefour Voyages (<https://urlz.fr/hzdu>), le client peut obtenir des remises Fidélité :

- En présentant sa Carte Carrefour, 0,50 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité
- En payant avec sa Carte PASS, de 0,75 % du prix de son voyage (Hors Taxe aéroport) sera crédité

Le montant sera crédité sur sa Cagnotte Fidélité sous 48h maximum après le départ effectif. En cas d'annulation du séjour, les euros cumulés seront également annulés.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Voyages :

Le client peut utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité Carrefour pour financer son séjour, le montant sera déduit de sa carte au moment du paiement.

En cas d'annulation du séjour, le client sera remboursé du montant de la Cagnotte Fidélité qu'il aura utilisé via une carte cadeau valable pendant 1 an dans plus de 2900 points de vente Carrefour, dans les billetteries Carrefour Spectacles et les agences Carrefour Voyages.

Voir liste des magasins participants via le lien suivant :

<https://www.cartcadeau.pro.carrefour.fr/data/filemanager/cms/ou-depenser-ma-carte-liste-magasins-acceptant-la-e-carte-et-la-carte-carrefour.pdf>

▪ **Les Réductions Fidélité « Carrefour Assurance » :**

En souscrivant un contrat d'assurance Scolaire Carrefour ou un contrat Assurance Santé Chien Chat Carrefour, sur le site [www.assurance.carrefour.fr](http://www.assurance.carrefour.fr) ou par téléphone au 09 69 39 30 29 (appel non surtaxé) pendant les périodes de promotion définies par Carrefour Assurance à l'occasion d'opérations commerciales, le souscripteur du contrat pourra bénéficier d'une remise sur la cotisation annuelle du contrat souscrit (calculée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année de souscription):

- de 5% pour les porteurs de la Carte Carrefour ou 7,5% pour tout détenteur de la Carte PASS, en fonction des périodes de promotion déterminées par Carrefour Assurance,

Le montant de la Réduction Fidélité, versé une seule fois à la souscription du contrat, sera crédité sur le compte fidélité du souscripteur dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet du contrat. Les modalités de ces offres sont portées à la connaissance du client sur les affichages en magasin, les catalogues promotionnels, et sur les sites carrefour assurance et carrefour.fr.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité chez Carrefour Assurance : le client ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité à l'occasion de la souscription de contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance sont assurés, sous réserve d'acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€- RCS Évry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 ÉVRY-COURCOURONNES.

**Voir les détails**

- **Le Programme de Fidélité sur Uber Eats** : Le Programme de Fidélité est également valable sur Uber Eats. En achetant des produits éligibles aux Primes Fidélité dans l'un de nos magasins Carrefour City, Carrefour Express et Carrefour Contact présents sur Uber Eats, l'Adhérent bénéficie d'une remise créditée sur sa Cagnotte Fidélité de 10% en ayant rattaché sa Carte Carrefour sur Uber Eats **OU** de 15% en ayant rattaché sa Carte PASS. Il est précisé que les deux types de remise (10% ou 15%) ne sont pas cumulables.

Utilisation de la Cagnotte Fidélité sur Uber Eats : l'Adhérent ne peut pas utiliser tout ou partie de sa Cagnotte Fidélité Carrefour lors de son paiement sur Uber Eats. Les avantages pour les commandes passées depuis Uber Eats sont crédités à compter de 5 jours ouvrés et utilisables dans l'ensemble de nos magasins éligibles au Programme de Fidélité Carrefour, sauf magasins exclus présents en annexe 4 de ces présentes conditions.